

Aussi, le conseil municipal de Gennevilliers :

- rappelle son opposition au projet de Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle ;
- appelle le gouvernement à revoir la réglementation en matière de bruits émis par les aéronefs notamment pour limiter le survol des zones urbaines.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' and 'L' followed by a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022